

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de GERGY – 19 novembre 2009**

Le Conseil Municipal,

VALIDE le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2009.

EFFECTUE divers ajustements budgétaires permettant de dégager un excédent complémentaire de fonctionnement de 58 076 €. Transférée en investissement cette somme permet de réduire le montant de l'emprunt à réaliser (-17 305 €) tout en finançant l'achat de la propriété appartenant à Mme ANDRE, non prévu au budget primitif.

REPORTE sa question concernant les demandes de financement d'aménagement de la 2<sup>nd</sup> annexe de la mairie en structure petite enfance.

ACCEPTE la vente de 10 lots de bois à Bougerot – Lieudit les Partusots et fixe le prix de vente à 13 € le moule fabriqué. Les réservations sont à effectuer en Mairie.

CONFIRME son adhésion au SDIL 71 et ACCEPTE de régler la participation financière annuelle, calculée sur la base de 0,35 € par habitant.

ACCEPTE d'acquérir, pour l'euro symbolique, deux parcelles appartenant à la société RUBIS STOCKAGE et situées Rue Orset.

SE PRONONCE contre les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens.

SE PRONONCE contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le Gouvernement, considérant que la baisse de la pression fiscale sur les entreprises contraindra les collectivités à augmenter la fiscalité sur les ménages.

DEMANDE que soit mise en œuvre une réforme globale et juste des finances locales, qui permette aux collectivités locales de proposer des services publics efficaces au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire.

AUTORISE le Maire à signer deux contrats de maintenance, l'un pour le logiciel petite enfance et le 2<sup>nd</sup> pour la maintenance des équipements de levage de la Bibliothèque.

AUTORISE le Maire à signer des conventions d'utilisation de la salle de judo par les services communaux.

EMET un avis sur l'attribution du choix du locataire de 2 parcelles de terrain agricole.

EST INFORME d'une étude sur les horaires d'ouverture de la poste.

FIXE au 11 décembre 2009 à 18 H 30 la date de sa prochaine réunion.